

COMPTE RENDU DE LA REUNION du 9 octobre 2006

L'an deux mille six et le neuf octobre à 20 Heures, le conseil municipal de Pujols sur Ciron, convoqué le 29 septembre 2006, s'est réuni sous la présidence de M. CLAVIER Dominique, maire.

Etaient présents :

Mme et MM. les adjoints : Mme TAUZIN, MM. LAURET, DESCAMPS, LAFON.

Mmes et MM. les conseillers : Mmes MARCHEGAY, DOUENCE, LACHAIZE.

MM. DOUABIN, DUCOUSSO, DESQUEYROUX.

Avait donné pouvoir : M. GUERRERO à Mme TAUZIN
Etait excusé : M. TAUDIN
Etaient absents : Mme LARRAILLET, M GERBEAU

Ordre du jour :

- délibération pour la restauration des vitraux de l'église
- délibération pour virement de crédits pour solde route de Landiras (aménagement îlot peinture) opération sous mandat
- délibération pour virement de crédits pour l'achat de panneaux de voirie
- autorisation de lotissement parcelles C 450 et 475
- point financier de la commune
- rapport du commissaire enquêteur pour le chemin de Menaut
- questions diverses

Le conseil municipal débute à 20 heures.

M. LAFON est désigné secrétaire de séance.

Le compte rendu de la réunion du 11 septembre 2006 est signé par tous les membres présents ou représentés.

1) délibération pour la restauration des vitraux de l'église

* Le maire a fait une inspection de l'église le samedi 13 mai 2006. Un certain nombre de travaux d'entretien s'avère nécessaire ; notamment les vitraux dont l'ensemble des joints est à refaire. Ils sont en l'état extrêmement vulnérables aux coups de vents et autres intempéries. Le maire a contacté un maître verrier, « l'Atelier du Vitrail » pour réaliser un diagnostic et établir un devis. Ces documents ont été présentés au conseil municipal.

* N'ayant aucune idée sur le coût de cette restauration, Mme DOUENCE demande un second devis. Elle communiquera au maire les coordonnées d'un autre maître verrier.

DELIBERATION

Le Maire expose au conseil municipal le projet de restauration des vitraux de l'église.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

- **ACCEPTÉ** le devis de l'Atelier du Vitrail

montant H.T. : 21 513.00 € T.T.C. : 25 729.55 €

- **SOLLICITE** le Conseil Général pour une subvention de 30 % du montant H.T., soit 6 453.00 €

- autofinancement : 19 276.55 € -

- **CHARGE** Monsieur le Maire de déposer la demande de subvention auprès de cette administration

VOTE : unanimité

* Compte tenu de l'urgence, une dérogation de commencement de travaux avant l'avis de subvention sera demandée

* Le maire va rechercher une aide supplémentaire auprès des parlementaires.

DELIBERATION

Vu le projet de restauration des vitraux de l'église,
le Conseil Municipal,
ACCEPTE le virement de crédits :

: 2135 - 062 (église)	: + 26 000 €
: 61522 (entretiens et réparations de bâtiments)	: - 26 000 €
: D 023 (virement à la section d'investissement)	: 26 000 €
: R 021 (virement de la section fonctionnement)	: 26 000 €

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés,
ACCEPTE le virement de crédits indiqué ci-dessus.

2) délibération pour virement de crédits pour solde route de Landiras (aménagement îlot peinture) opération sous mandat

Les honoraires (T.T.C. 568,10 €) versés à M. Philippe SANCHEZ doivent être enregistrés en investissement.

Un procès-verbal de remise des installations de voirie « route de Landiras » sera adressé à la Trésorerie.

DELIBERATION

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que les crédits prévus pour) étant insuffisants, il est nécessaire d'effectuer un virement de crédits :

COMPTES DEPENSES :

: 45811 - 000 (opérations financières)	: + 200 €
: 20413 - 000 (opérations financières)	: + 200 €
: 2313 - 060 (achat aménagement propriété Bourdin)	: - 200 €

COMPTES RECETTES :

: 45821 - 000 (opérations financières)	: + 200 €
--	-----------

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés,
ACCEPTE le virement de crédits indiqué ci-dessus.

3) délibération pour virement de crédits pour l'achat de panneaux de voirie

Deux devis SEMIO (316,40 €), SERI (102,17 €) ont été reçus.

Les élus décident de faire un virement de crédits de 700 €, soit 281,43 € de différence en prévision d'achat d'autres panneaux.

DELIBERATION

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que les crédits prévus pour l'achat de panneaux de voirie étant insuffisants, il est nécessaire d'effectuer un virement de crédits :

: 2152 - 071 (matériel et outillage de voirie)	: + 700 €
: 61522 (entretiens et réparations de bâtiments)	: - 700 €
: D 023 (virement à la section d'investissement)	: 700 €
: R 021 (virement de la section fonctionnement)	: 700 €

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés,
ACCEPTE le virement de crédits indiqué ci-dessus.

4) délibération pour virement de crédits pour le système de désenfumage du foyer rural - treuil du velux

Le devis CHRONOFEU s'élève à 1 173,28 €.

DELIBERATION

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que les crédits prévus pour le système de désenfumage du foyer rural - pose d'un treuil - étant insuffisants, il est nécessaire d'effectuer un virement de crédits :

: 2135 - 061 (foyer rural)	: + 1 200 €
: 61522 (entretiens et réparations de bâtiments)	: - 1 200 €
: D 023 (virement à la section d'investissement)	: 1 200 €
: R 021 (virement de la section fonctionnement)	: 1 200 €

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés, ACCEPTE le virement de crédits indiqué ci-dessus.

* La commission de sécurité est passée le 21 septembre 2006. Il n'y a pas de problème particulier si ce n'est que les installations électriques n'ont pas été vérifiées depuis octobre 2001.

* Le maire a sollicité la société VERITAS pour contractualiser une vérification annuelle des installations.

5) autorisation de lotissement

plan envoyé avec convocation

Situation des parcelles C 450 - 475 appartenant à M. DELFOUR Joël

* Le dossier global est mis à disposition des conseillers lors de la discussion.

Le maire présente le projet de règlement de ce lotissement.

Il est nécessaire de compléter le point « assainissement ». Une réunion aura lieu le 19 octobre 2006 à 14 heures avec la société GAEA Environnement qui doit présenter à cette occasion ses propositions pour le schéma de zonage global de la commune.

* M. DESQUEYROUX signale la dangerosité de la sortie (7 habitations) sur la route de Landiras.

* M. DUCOUSSO propose que l'on précise les 7 essences régionales pour les plantations prévues dans le règlement.

* Il a été reçu une autorisation préfectorale pour le débroussaillage de ces parcelles.

Les élus sont favorables à cette demande d'autorisation de lotissement (L.T. 033-343-06-P3001) sous réserve de compléter le paragraphe concernant l'assainissement.

Vote : 11 favorables au projet

1 abstention

6) point financier de la commune

Le rapport établi par M. DELMONT, trésorier est présenté par M. LAURET.

La capacité d'autofinancement est en forte amélioration. Il y a très peu d'endettement.

7) rapport commissaire enquêteur chemin Menaut

Non reçu à ce jour, il sera examiné lors du prochain conseil.

8) point sur les dossiers en cours :

* Les travaux de voirie prévus dans le cadre de la C.D.C. sont en cours de réalisation, à savoir :

- amélioration de l'écoulement des eaux au quartier Hazembat (direction Tristan)
- rénovation d'une partie de la route du Marais
- reprofilage de 200 mètres de la route de Saint-Robert à Mareuil (direction les carrières)
- pose d'un ralentisseur sur la route de Saint-Robert à Mareuil (direction Saint-Robert)

* Le programme d'amélioration de l'éclairage public va être réalisé très prochainement. Pour mémoire :

- route de Lione
- 1 point lumineux à l'abribus des « Arroucats »
- 1 point lumineux sur la route de Budos (près intersection route départementale n°116 – Langon-Landiras)
- 1 point lumineux à Mareuil (chemin rural n°16)

* Le maire a relancé le dossier de l'aménagement de la route de Landiras qui avait pris du retard suite à la réorganisation en cours à la D.D.E. Les travaux seront réalisés au printemps 2007.

* Les travaux d'aménagement du presbytère vont reprendre en novembre.

* A l'issue de ce point sur les dossiers en cours, le maire a annoncé son intention de lancer en 2007 un plan d'aménagement pour limiter la vitesse sur les principales routes départementales traversant la commune.

9) questions diverses

- étude simplifiée des risques sur l'ancien site de dépôt d'ordures (ancienne carrière)
Les prélèvements nécessaires aux différentes analyses ont été effectués. Nous sommes dans l'attente des résultats.

- immeuble Perroy

Un permis de démolition a été déposé. Après échange avec les Bâtiments de France, la démolition n'est envisagée que pour une partie (atelier).

Le montant du devis de l'entreprise BEDOURET s'élève à 4 000 € pour la démolition totale.

- Nouvelle Bonification Indiciaire

Mme DUVIN perçoit cette indemnité depuis le 1^{er} septembre 2006.

- Suite à tempête et aux dégâts constatés, le maire a demandé aux élus de réfléchir aux mesures préventives à envisager. Pour sa part, il a soumis au conseil deux pistes :

- l'achat d'un groupe électrogène pour alimenter la mairie et le foyer rural
- informer et sensibiliser sur les règles à respecter et les précautions à prendre par les propriétaires ayant des arbres sur leurs parcelles.

D'autre part, M. DOUABIN a été chargé de contacter E.D.F. afin de savoir s'il existait une brochure concernant les précautions à prendre vis-à-vis de l'électricité (fil tombé à terre...).

Ce thème sera repris lors du prochain conseil.

- décoration du bourg pour Noël

Une gaine lumineuse longeant les corniches de la mairie et descendant sur l'immeuble va être achetée, total T.T.C. 1 055,95 €.

- La famille BOIREAU-LUSSAC s'est occupée de faire débiter l'arbre en travers du chemin à Colas, arbre lui appartenant (cf conseil précédent).

- cadeaux de Noël aux personnes du 3^{ème} âge

Le conseil municipal a décidé de distribuer un cadeau, en fin d'année aux personnes de 70 ans et plus.

- Syndicat d'aménagement de la Vallée du Ciron

M. DUCOUSSO précise que les statuts vont être revus. Un syndicat mixte pourrait être opérationnel début juillet 2007. Sur 57 communes du Bassin versant, 14 participent financièrement actuellement à la vie du syndicat.

- abribus

Mme DOUENCE souligne le manque d'entretien des abords des abribus.

Le maire répond que l'agent d'entretien manque de temps actuellement mais que le problème sera traité dès que possible.

Séance levée à 22 H 25.